

La Communauté de Communes Cœur du Var vous invite à découvrir son territoire à pied, à VTT ou encore à cheval.

Les chemins sont balisés et jalonnés d'informations directionnelles. Chaque poteau directionnel porte un numéro de référence et un nom uniques associés aux coordonnées GPS (wgs84). Ils sont matérialisés sur les cartes par leur numéro. Les lames indiquent le prochain poteau-flèche et sa distance en kilomètre. Elles facilitent l'orientation générale. Sur certaines communes un code (pastille de couleur dans la lame) jalonne un circuit propre à cette commune.

Le balisage à la peinture jaune, blanche et verte (PDIPR) ou blanche et rouge (GR) guide le randonneur à partir des poteaux directionnels. Il est apposé sur les arbres, les rochers bordant les itinéraires et les poteaux-flèches.

Rappel sur le balisage :



Tout droit



Changement
de direction



Mauvaise
direction

Bon à savoir :

La vitesse moyenne d'un marcheur est estimée à 3,3 km/h. La difficulté des parcours est évaluée en fonction de la distance et du dénivelé. Munissez-vous de chaussures adaptées, d'eau, éventuellement d'un chapeau.

Ne surestimez pas vos capacités de randonneurs VTT, restez maître de votre vitesse, portez un casque, n'oubliez pas le nécessaire à réparation. Certains passages ou tronçons peuvent vous obliger à descendre du vélo. Les circuits traversent des propriétés pour lesquelles un droit de passage a été négocié. Toute détérioration, toute atteinte au droit de propriété, est susceptible d'entraîner l'annulation de ce droit de passage et la suppression de l'itinéraire de randonnée.

N'empruntez le sentier qu'en période autorisée : renseignez-vous sur l'état d'ouverture des massifs forestiers (en particulier l'été).

La chasse est pratiquée dans nos forêts (automne, hiver) : respectez les panneaux, les consignes des chasseurs et faites preuve de prudence en signalant votre présence.

L'état d'un itinéraire peut s'altérer au gré des conditions extérieures. Il appartient à chaque randonneur quelle que soit son activité, de s'assurer de son itinéraire, de s'y engager sous sa propre responsabilité. N'oubliez pas que vous êtes responsable des dommages causés à vous-même, à des tiers et aux biens qui résultent de l'inadaptation de votre comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles.

Vous êtes amenés à rencontrer d'autres utilisateurs des chemins : agriculteurs, randonneurs pédestres, cavaliers, vétérinaires, chasseurs, forestiers, etc... Ils sont en droit d'utiliser le même espace que vous.

Charte du randonneur

- Regardez sans toucher, respectez les cultures et les vergers, ne cueillez pas, ne prélevez pas d'espèces et veillez à ne pas déranger la faune.
- Que vous soyez piéton, cavalier ou cycliste, soyez vigilant à la signalisation qui vous concerne. Restez sur le sentier balisé.
- Ne faites pas de feu, ne jetez pas de mégots de cigarettes même éteints.
- Veuillez ramasser vos déchets et autres déchets avec vous.
- Restez courtois et discrets.
- N'utilisez le sentier qu'à pied, en cycle non motorisé ou à cheval.
- Veillez à refermer les barrières après les avoir franchies.
- Tenez votre chien en laisse.



Contacts utiles :

Météo France : 0 899 710 283

Secours : 112

Pompiers : 18

Lors de l'utilisation du topoguide ou si vous rencontrez des anomalies lors de votre passage sur les sentiers, faites nous part de vos observations.

Communauté de Communes Cœur du Var

Route de Toulon Quartier Précoumin
83340 Le Luc. Tél. 04 98 10 43 50 Fax 04 94 99 56 75
Mail : tourisme@coeurduvar.com - Avril 2011.



Le Cagnet des Maures La ronde des Escarcets

Randonnée équestre • Distance : 17,8 km



Le Cagnet des Maures

La ronde des Escarcets

Randonnée équestre • Distance : 17,8 km • Temps cavalier : 2h30

Au pas du cheval, arpentez les chemins de la propriété du conservatoire du littoral au coeur de la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures et goûtez à ce paysage, unique en France, qui évoque une savane africaine.



D Parking

Le Ginestrier (piste de la Tire). Situé sur la D558 coté droit à 6 km du rond point de l'échangeur autoroutier A8/A57 du Cagnet des Maures.

Balilage jaune

Dénivelé : 116 m

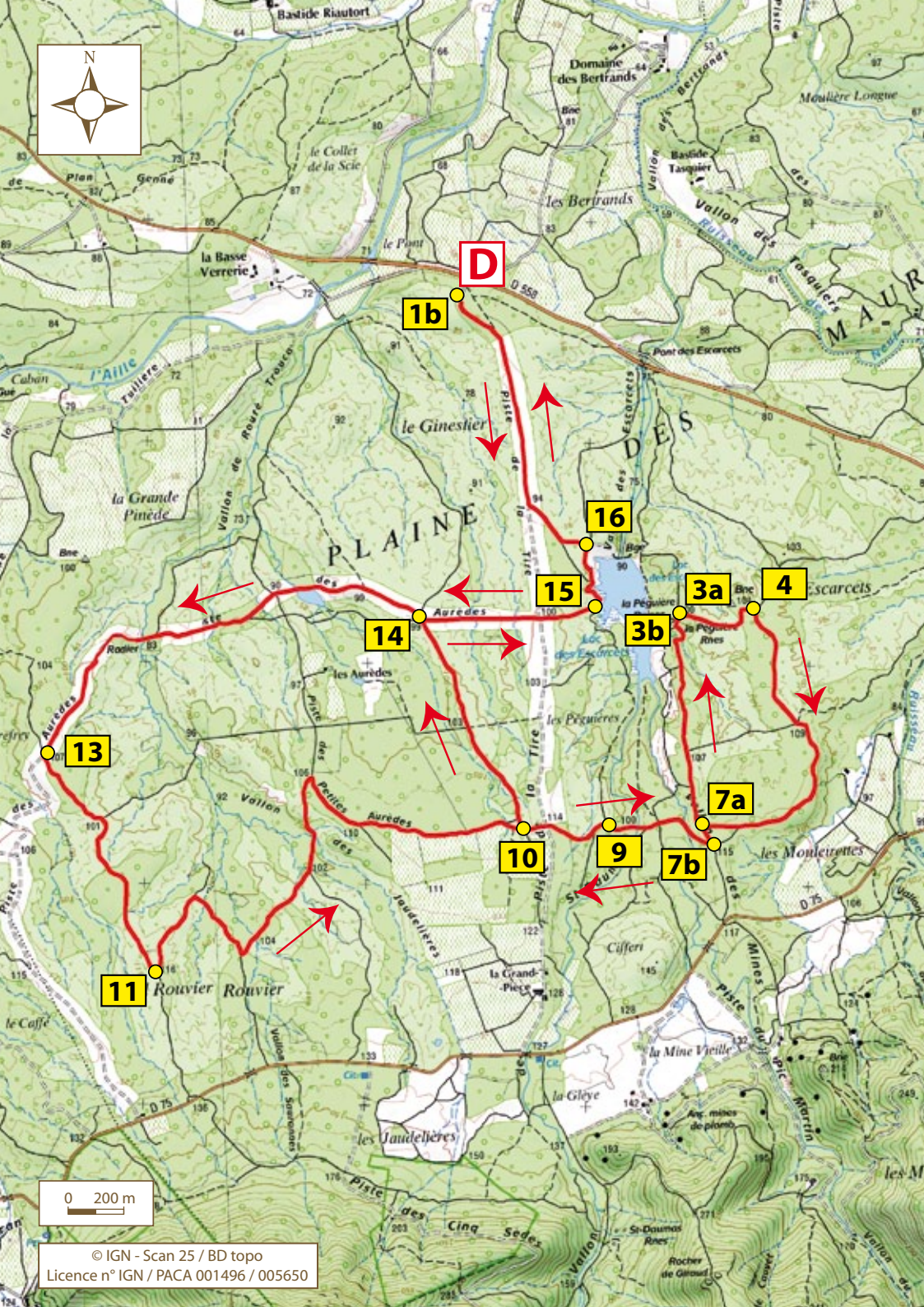


Avertissement :

- Traversées de vallons à gué, circulation sur dalles rocheuses, mouillères, franchissements de petites marches rocheuses, passages ravinés, sableux, pierriers et boueux dont l'intensité varie au cours des saisons vous invitent à faire preuve de prudence.

En chemin :

- Découverte du site Natura 2000 et de la réserve naturelle de la plaine des Maures.
- Points de vue sur le lac des Escarcets et la plaine des Maures avec en toile de fond les pré-Alpes du Haut Var.



1b Du parking Le Ginestrier, rejoindre par la piste de la Tire

16 Le barrage des Escarcets (1,5 km) Sur le parking, le Conservatoire du Littoral présente sa propriété. Profiter de la vue sur le lac avec en toile de fond le massif des Maures. Poursuivre ensuite en longeant les berges vers

15 Le lac des Escarcets (1,9 km). Prendre à droite et monter par un chemin raviné en direction de la piste de la Tire que l'on coupe pour gagner

14 Les Aurèdes (2,7 km). Continuer vers l'ouest sur la piste des Aurèdes. Une impression d'immensité domine. La piste passe à proximité de la retenue des Aurèdes. Rejoindre ensuite

13 La Grande Pinède (4,9 km). S'engager à gauche et monter vers le sud jusqu'à

11 Val Rouvier (6,1 km). Prendre à gauche un sentier confortable qui serpente dans le maquis et où affluent quelques roches. Au chêne-liège, virer à droite, pénétrer dans un sous-bois puis passer une ancienne friche agricole avant de trouver à nouveau un sous-bois. A l'intersection, prendre à gauche. La végétation se fait plus dense. Au croisement suivant, garder la gauche, passer un ruisseau et continuer jusqu'à une patte d'oie. Prendre alors à droite. Le chemin sort du maquis pour longer des vignes et une suberaie jusqu'à

10 La Grand Pièce (8,9 km). Continuer vers l'est, couper à nouveau la piste de la Tire, franchir une barrière en direction de

9 Saint Daumas (9,4 km). Poursuivre sur la même piste, passer à gué le vallon encaissé de Saint Daumas puis celui des Mines pour trouver

7b Les Mouleirettes (9,9 km). Prendre à gauche vers

7a Les Mouleirettes (10 km). Continuer plein nord entre quelques chênes-lièges (superbe vue sur le lac). Par un chemin pierrier et cassant, franchir un ruisseau et monter vers

3b La bergerie de la Péguière (11 km). Poursuivre vers la ruine et la balise toute proche.

3a La bergerie de la Péguière (11 km). Prendre à droite et gagner

4 Piste de la Péguière (11,4 km). Prendre à nouveau à droite dans un secteur de pins maritimes et retrouver par une bonne piste

7a Les Mouleirettes (12,9 km). Par le même chemin qu'à l'aller, rejoindre successivement les balises

7b Les Mouleirettes (13 km)

9 Saint Daumas (13,5 km) jusqu'à

10 La Grand Pièce (14 km). Prendre à droite. En période de pluie, le secteur est riche en mouillères (grandes flaques). Retrouver ensuite

14 Les Aurèdes (15,1 km). Prendre à droite et par le chemin inverse à l'aller, suivre les balises

15 Le lac des Escarcets (15,9 km)

16 Le barrage des Escarcets (16,3 km) pour rejoindre votre point de départ

1b Le Ginestrier (17,8 km)



0 200 m